



AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Aux règlements d'urbanisme
de zonage 2002-90 et de lotissement 2002-91

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le 6 mai 2025, à 19h00, à la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, à Upton, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1- Permettre au 639, rue Saint-Ephrem, sur le Lot 4766720:

-La construction d'un bâtiment accessoire dérogeant aux normes d'implantation.

L'article 7.1.2 du règlement de zonage 2002-90 stipule :

7.1.2 Normes générales d'implantation

À moins d'être annexé avec le bâtiment principal, aucun bâtiment accessoire ne peut être implanté à moins de 3 mètres de celui-ci.

Toute personne qui souhaite se prononcer sur cette dérogation mineure peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 15 avril 2025 au 29 avril 2025, par l'envoi d'un courrier à la municipalité, 810, rue Lanoie, Upton, Qc, J0H 2E0 ou d'un courriel à l'adresse : info@upton.ca en indiquant leurs nom et adresse.

Tout intéressé pourra aussi se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, lors de ladite séance du 6 mai 2025.

Donné à Upton, ce 15 avril 2025.

Sarra Ajengui,
Directrice générale adjointe et Greffière adjointe